

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (BPJEPS), SPÉCIALITÉ SPORTS COLLECTIFS, MENTION BASKET-BALL

TYPE DE DIPLÔME

Autres dipl. nationaux niv. form.
bac

NIVEAU D'ÉTUDE VISÉ : Inférieur
ou égal au baccalauréat

ACCESSIBLE EN :

Formation en alternance
Formation initiale

DOMAINE D'ÉTUDE : Sport et loisirs

Domaine : Santé

Présentation

L'éducateur sportif d'activités sports collectifs, mention basket-ball exerce de manière autonome quand il conduit des séances d'animation ou d'initiation.

Objectifs

10 UNITES CAPITALISABLES

UC 1 : EC de communiquer dans les situations de la vie Professionnelle.

UC 2 : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative.

UC 3 : EC de préparer un projet ainsi que son évaluation.

UC 4 : EC de participer au fonctionnement de la structure.

UC 5 : EC de préparer une action d'animation sports collectifs.

UC 6 : EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation sports collectifs.

UC 7 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le champ de l'animation sports collectifs.

UC 8 : EC de conduire une action d'animation sportive dans les mentions pré citées.

UC 9 : EC de maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive dans le cadre des mentions.

UC 10 : Unité capitalisable d'adaptation à l'emploi.

ÉTABLISSEMENT

CREPS Toulouse

LIEU D'ENSEIGNEMENT

CONTACT

Cécile BERJEAUD

Tel. 05.62.17.90.00

defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr

Savoir-faire et compétences

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

- Il participe à l'accueil physique et téléphonique des différents pratiquants.
- Il prend en compte le milieu d'appartenance ou d'origine des publics.
- Il facilite l'expression individuelle en jouant sur la constitution des groupes.
- Il oriente les publics vers des solutions adaptées.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

- Il conçoit des actions d'animation intégrant les aspects communs aux différents sports collectifs.
- Il apprécie les potentialités des personnes concernées par son action d'animation en sports collectifs.
- Il détermine des principes d'actions communs aux sports collectifs.
- Il définit des progressions pédagogiques d'animation dans le champ des sports collectifs.
- Il conçoit une organisation des espaces de pratique en fonction de ces objectifs.
- Il met en œuvre des modes de pratiques innovants et adaptés à la demande des publics.
- Il évalue les risques potentiels liés à la pratique des différents sports collectifs.
- Il évalue la pertinence des situations et des actions mises en œuvre.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

- Il participe à la gestion et à la promotion des activités de la structure.
- Il intervient pour prévenir tout problème lié à la sécurité des installations.
- Il participe à la mise en place de l'offre d'activités dans le cadre de la structure qui l'emploie.
- Il favorise les relations entre la structure qui l'emploie, son environnement et ses publics.
- Il participe aux actions de communication à caractère événementiel.
- Il propose des outils de communication adaptés.

Condition d'accès

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours civique de niveau 1 » (PSC 1) ou son équivalent
 - produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins de 3 mois.
 - satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.
- Tests préalables à l'entrée en formation :
- parcours d'habileté motrice
 - séquence de jeu avec opposition (sport collectif 1 : ultimate - sport collectif 2 : basket-ball)

Épreuves de sélection

- Un écrit
- Un entretien de motivation à partir du CV du candidat et de son projet professionnel

Contenu de la formation

600 heures en centre de formation et 400 heures en structure de stage sur 12 mois.
Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage.

Stages

Poursuite d'études

Possibilité de poursuivre vers un DEJEPS, perfectionnement sportif, mention Basket-ball.

Perspectives professionnelles

Lieux d'exercice

- Collectivités territoriales
- Associations, clubs sportifs
- Structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise
- Structures culturelles ou de loisirs
- Secteur scolaire ou péri-scolaire

Possibilité d'exercer au titre de travailleur indépendant

